



Succession suite au décès d'une tante célibataire

Par **Paczecha Anne**, le **05/11/2018** à **20:12**

Bonjour, j'ai une question par rapport à un héritage. Ma tante, célibataire, sans parents et sans enfants vient de décéder. Elle avait 3 soeurs, deux sont décédées, la 3ème, ma mère, est encore en vie. Ma tante n'a laissé aucun testament. Les 2 soeurs décédées avaient, l'une, 4 enfants, l'autre, 2 enfants, tous encore en vie, et ma mère en a 4. Quelqu'un peut-il me dire comment se déroule le partage des biens svp? En résumé, il reste une soeur et 10 neveux et nièces. Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **05/11/2018** à **21:48**

Bonjour

Il y a 3 parts, une pour les 4 enfants d'une tante, une pour les 2 enfants de l'autre et une pour votre mère, qui est encore en vie

Par **Paczecha Anne**, le **05/11/2018** à **23:20**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide, bien à vous.